



Obstination

Union syndicale
Solidaires

vers la dégradation de nos conditions de travail !

Comme l'an dernier à la même époque, la direction nous ressort le même projet sur les conditions de travail des Machinistes Receveurs, sans même l'avoir changé d'un iota !

Concrètement, le département bus envisage une refonte des conditions de travail des MR, en s'appuyant subjectivement sur le questionnaire envoyé à tous les agents en décembre 2005, et auquel seulement 26% ont répondu, ce qui, du point de vue de la direction, est un taux de retour « représentatif ».

Le Projet de « modernisation des conditions de travail des MR » n'ayant pu aboutir en 2006, en raison de la proximité des élections professionnelles qui ont réfréné les ardeurs collaborationnistes des signataires habituels de la direction. Une large majorité syndicale s'étant prononcés contre ce dossier.

Loin des tensions électorales, la direction du département bus remet le couvert, en espérant enfin pouvoir obtenir une adhésion majoritaire des OS, puisqu'elle affiche l'engagement de n'appliquer ce projet que dans le cadre d'un consensus large. On peut légitimement penser que le seuil des 50% de représentativité syndicale est visé, reste à savoir cet engagement sera respecté par la direction.

Cinq points sont mis en avant dans ce dossier appelé « Développement de l'offre de transport et évolution des conditions de travail des machinistes au Département BUS »

1- L'évolution des modalités de construction des grilles de roulement et la généralisation du compte écart

Généralisation du compte écart

La généralisation d'un temps de travail moyen, de référence pour l'année, de 6h41. Temps de référence pour tous les types de journée (repos, TC, CA, maladie, AT relève...), sauf les service hors voiture au temps de référence de 7h30. Sur cette base de 6h41, le compte écart varierait positivement ou négativement, en tenant compte des temps effectués sur les repos/travail. **La direction pouvant ainsi atteindre son objectif que chaque minute qui lui est due soit travaillée ou décomptée !**

Deux cibles sont visées par ce point, tout d'abord les HL, dont une étude a révélé que la remise à zéro biannuelle des comptes écart représentait un manque à gagner conséquent pour la direction. A l'occasion de la remise à zéro, soit le compte écart des HL est positif et l'entreprise doit leur payer le temps excédentaire, soit il est négatif et leur dette est effacée.

SUD pense que la dérive actuelle est essentiellement due à un problème de gestion, dite « à flux tendu » des effectifs, qui empêche un pilotage des comptes HL au plus près de zéro. Les périodes de demi-journée de formation, visites

médicales, services spéciaux, etc... qui permettaient d'ajuster les comptes écarts, n'existent quasiment plus, et quand elles existent elles sont bien souvent complétées d'un bout de service.

Ensuite les agents en roulement, dont le décompte des TC représente également un manque à gagner pour la direction. Ainsi, un TC posé par un agent en roulement, sur un service de 7h00, ne lui coûte que 6h38 de septembre à juin, et à l'inverse, un TC posé sur un service de 5h00 ne lui coûte que la valeur du service.

L'objectif du département est donc de gratter du temps partout où cela est possible, comme avec l'HIS, pour répondre à l'augmentation de l'offre de transport au meilleur coût, tout en contribuant à l'effort de productivité de 1% l'an (soit environ 120 MR en valeur pour 2007) !

Garantie des 121 repos

La direction veut s'engager à garantir les 121 repos annuels, par le biais de grilles à modules incluant des repos dits « régulateurs ». Les 121 repos seront répartis selon 37 repos de juin à septembre et 84 repos de novembre à mai.

Comme leur nom l'indique, les repos régulateurs servent à équilibrer les grilles en fonction de l'objectif des 121 repos annuels. Les dates de

Mai 2007

repos définitifs pour l'année sont communiquées aux agents en fin d'année, pour l'année suivante.

SUD à depuis longtemps constaté la non conformité des grilles aux 121 repos, des variations importantes en nombre de repos annuels existent d'un MR à l'autre.

Compte écart généralisé

Ce compte écart regrouperait les comptes temps et repos, sur la base d'un temps de travail de référence de 6h41.

Le compte temps pourrait alimenter le compte repos, positivement ou négativement, dans les cas de dérives importantes de l'écart temps, au-delà du seuil de 5 jours. Les agents pourraient donc se voir imputer des repos compensateurs en plus, ou en moins de leurs 121 repos annuels.

La bourse d'échange serait parallèlement mise en avant pour alimenter ce dispositif, avec la possibilité de reverser du temps travaillé sur repos vers le compte TS.

Il s'agit là d'une perméabilité des comptes temps à laquelle SUD a toujours été opposé !

2- La redistribution du TS/TM, de l'AT et de l'EA pour compenser les deux fois

La direction envisage de supprimer les compensations actuelles liées à l'EA (Excédant d'Amplitude) et à l'AT (Allocation Travail), représentant + ou - 3 775 000 euros, pour compenser la pénibilité des services en deux fois.

Il s'agit donc de la disparition des dispositions actuelles, à l'exception du TS lié aux barrières de repas qui serait maintenu.

La direction met en avant le fait que l'AT actuellement généré est artificiel, et qu'il n'est qu'une résultante d'un mauvais classement des services. Par ailleurs, elle prétend que la limitation d'amplitude des services à 13h00, suite au décret sur le temps de travail des agents de la RATP, représente une perte de 500 000 euros pour les MR, l'EA n'intervenant plus qu'à partir de 12h00 d'amplitude.

Cette redistribution serait équivalente à 3 775 000 €, plus 1 315 000 € pour compenser les deux fois, à hauteur de 19 € par service, répartis selon 20mn en TS plus 13,5 €.

Il est clair que ce dispositif a pour but d'alimenter le volontariat aux deux fois, que la direction a prévu d'augmenter significativement

pour répondre à l'augmentation de l'offre, au détriment de la majorité des MR !

3- L'appel au volontariat pour couvrir l'augmentation de l'offre du dimanche

La direction envisage l'appel au volontariat pour répondre à l'augmentation du nombre de services du dimanche, selon un principe de grilles à pourcentage de repos spécifiques, avec un faible % de repos le week-end. La prime de dimanche et jour férié étant censée rendre ce type de grille attractive. Suite à un cadrage département, sur les seuils en % de dimanche, les unités pourraient localement en définir les règles.

La notion de contraintes partagées est ainsi clairement remise en cause, en attendant celle des contre parties, comme le 1/5^{ème} !

4- L'appel au volontariat pour les types de services les moins prisés

Il s'agit là du choix de service, type « services à plats », dans la limite des services disponibles. Matinaux ; Après-midi ; Nuits ; Deux fois ; avec une variable de type mixte (Matin - Après midi). C'est également l'occasion de créer des types de services dits de « bureau », avec des coupures de 45 à 60 mn à l'heure du repas.

C'est bien une individualisation des périodes de travail qui nous est proposée. Tout ceci devant être négocié localement, avec toutes les dérives que l'on connaît, comme le choix et les petites combines entre amis !

5- Le relèvement du taux minimum de services directs

La direction propose de relever le seuil minimum de services directs par ligne à 50%.

Le seuil actuel de 25% en juillet-août ; 30% en juin-septembre et 45% d'octobre à mai, n'étant que très rarement atteint, à quelques exceptions prêtes.

Pour SUD, il ne s'agit que d'un dispositif poudre aux yeux !

La « modernisation » de nos conditions de travail n'a qu'un but, nous faire accepter plus de contraintes, en les individualisant !

En l'état, SUD RATP refusera de s'engager favorablement sur ce dossier qui risque fort d'hypothéquer l'avenir des MR !